

**La Ciotat.** Les finances de la Ville ont été passées au crible par le collectif pour un audit citoyen de la dette, lancé il y a plus d'un an sur l'initiative du comité local d'Attac. Restitution des travaux.

# Une ville au régime sec

Le comité local d'Attac a proposé la semaine passée une restitution des travaux réalisés dans le cadre de l'Audit Citoyen de la Dette. L'enquête, débutée il y a plus d'un an, a porté sur les finances de La Ciotat mais aussi sur le partenariat public-privé de l'hôpital de La Ciotat et la Clinique (dans une prochaine édition).

L'initiative lancée après le crash financier de 2008 avait pour objectif de déterminer les risques liés aux différents « emprunts toxiques » pouvant mettre à mal les finances des collectivités territoriales et des communes. « Nous avons décidé d'étendre l'étude à la dette commune proprement dite » précisent en préambule Jean-Pierre Lieutaud et Roger Dellac, les rapporteurs du premier volet de l'étude. Ils se sont appuyés sur : les publications annuelles municipales (comptes administratifs et budgets); le rapport de la chambre régionale des comptes (2001-2008) et une série d'entretiens avec des élus (adjoint aux finances, André Glenka-Hecquet et le conseiller municipal d'opposition Karim Ghendouf.

Premier constat : la dette contractée durant les années Lafond - 660 millions de francs à l'époque -, et qui a valu à la ville d'être mise sous tutelle, pèse toujours lourdement sur le budget de la ville.

Sur les 44 emprunts communaux, 6 s'avèrent « douteux » sans être des emprunts toxiques spécifiques Jean-Pierre Lieutaud avant d'en donner le détail. Trois, contractés en 2002 lors du réaménagement de la dette sont à « faux à barrière », deux autres sont en francs suisse et donc sujet aux variations du taux de change. « Très avantageux dans les premiers temps, ils se révèlent actuellement coûteux commente-t-il. Le résultat sera quitte ». Enfin, un dernier emprunt à taux révisable capé au maximum de 5%, ne présente pas plus de risque que ça.

Pour autant, au fil des exercices et malgré une réduction de l'endettement, « de 100 millions d'euros en 2002, celui-ci devrait passer à 40 millions en 2020 » selon les jalons posés par la Préfecture, les marges de manoeuvres sont très étroites. « Les investissements sont financés par des emprunts » constate Roger Dellac. « Au 1er janvier entre les charges fixes, dépenses et frais de personnels, 85% du budget est fait... » commente Karim Ghendouf. Et de dénoncer une nouvelle fois que « le remboursement des emprunts soit financé par la vente du patrimoine communal ». L'élu rappelle aussi que « les communes, qui avant demandaient des prêts aux banques publiques, ont été obligées de s'endetter auprès de banques privées suite à la dérégulation financière... »

S.F.



Jean-Pierre Lieutaud et Roger Dellac, les deux rapporteurs des travaux de l'audit citoyen concernant la dette et le budget de La Ciotat. PHOTO S.F.